

URGENCE SOLIDARITE AVEC BEK

Paris, le 21 février 2006

CHER(E)S COLLEGUES

Lors de la journée des "oubliés des vacances" organisée par le Secours Populaire Français, le 24 août dernier, certains d'entre nous ont eu la chance d'accompagner tout au long de cette journée des enfants de demandeurs d'asile pris en charge par une association, la CAFDA.

Ces enfants et leurs familles vivent dans la précarité la plus complète et se trouvent en situation illégale, aux yeux de la loi française. Le durcissement "sarkozyste" récent, en matière des conditions d'accueil des étrangers et le recours aux expulsions quasi systématiques, aggravent encore leur situation.

Ce 24 août, l'ensemble des accompagnateurs du **CE Clientèles** était tombé "sous le charme" d'un petit garçon de 11 ans, **Bek**, d'origine tchéchène, réfugié en France avec sa mère et son frère pour fuir la guerre en Tchétchénie. Parfaitement intégré, scolarisé et parlant parfaitement français, **Bek**, qui a quitté la Tchétchénie il y a 7ans, sera expulsé vers la Russie si le recours présenté devant la commission de recours est rejeté. En effet, aux yeux de la loi internationale, **Bek** est russe puisque Moscou considère la Tchétchénie comme une de ses provinces...

Depuis ce 24 août, une discrète chaîne de solidarité s'est mise en place pour entamer des procédures de régularisation, et essayer d'offrir des repas corrects à Bek et sa famille, à peu près régulièrement.

Aujourd'hui, en partenariat avec la CIMADE (association protestante spécialisée dans l'aide aux réfugiés), la demande de recours pour obtenir un titre de séjour a été déposée auprès de l'OFPRA (Office français des Réfugiés et des Apatrides). La semaine dernière, La maman de Bek a reçu la convocation à se rendre à l'audience devant la commission de recours, véritable tribunal qui décidera de leur sort. Cette audience est fixée au 15 mars 2006 et les conclusions doivent être déposées **avant le 9 mars au soir**.

Aujourd'hui, sans ressources, cette famille ne peut se faire représenter par un avocat spécialisé, ce qui revient, d'après la CIMADE, à un rejet systématique de la demande et à une expulsion très rapide derrière.

Nous sommes, avec l'aide de la **CIMADE**, en train de rechercher un avocat travaillant habituellement avec cette association. Malgré cela, les honoraires s'élèveront à environ 1000 euros, somme qui n'est pas financée aujourd'hui.

C'est pourquoi, dans l'urgence, nous faisons appel à votre générosité pour essayer d'offrir une chance supplémentaire à Bek de pouvoir rester en France.

Vous pouvez nous contacter pour tout renseignement complémentaire. Si vous souhaitez vous associer à cette démarche, vous pouvez envoyer vos dons, à l'adresse suivante : **CE SNCF Clientèles 209/211 rue de Bercy – 75585 PARIS Cedex 12 ou CRT Paris Sud Est**, par chèque libellé à **P..... S.....** ou à **M..... D.....**. Nous vous ferons un point, très régulièrement, sur les montants recueillis et sur l'issue de la demande de titre de séjour pour **Bek** et sa famille.

En fonction des dons reçus, nous envisageons la création d'un comité de soutien pour « normaliser » notre aide et pourquoi pas, ultérieurement, la situation de **Bek** étant malheureusement fréquente, la création d'une association ayant pour objet l'aide aux réfugiés, en partenariat avec les associations existantes.

Il y a urgence ! Merci d'avance pour votre aide.